

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION DE PUERICULTRICE - ADMISSIBILITE

PIÈCES À FOURNIR POUR VOTRE INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION D'ENTREE EN FORMATION DE PUERICULTRICE 2026

Le candidat doit constituer un dossier d'inscription accompagné des pièces **obligatoires** suivantes :

Pour être recevable, votre dossier doit comporter l'intégralité des documents listés ci-dessous :

Le dossier d'admissibilité :

1. Un **curriculum vitae** ;
2. La copie d'une pièce d'identité en cours de validité CNI ou passeport ;
3. Pour les étudiants en soins infirmiers : **un certificat de scolarité de l'année en cours**
Pour les étudiants sage-femme : **un certificat de scolarité de l'année en cours**
4. Une **lettre d'engagement du candidat de s'acquitter des frais de scolarité** ;
5. Un document attestant le versement des droits d'inscription aux épreuves de sélection ;
6. La copie des originaux de leurs **titres, diplômes ou certificat** ;
7. Une **lettre de candidature exposant le projet professionnel et comportant l'analyse d'une situation de soins vécue** en stage ou en tant que professionnel ;

Autre Pièce Administrative à fournir:

- La **fiche d'inscription** au concours générée lors de la préinscription en ligne, **imprimée et signée**;

Il est impératif de prévenir la secrétaire par e-mail de tout changement : adresse postale,courriel et/ou numéro de téléphone

PRÉCISIONS POUR LES ÉLÉMENTS CONSTITUANTS LE DOSSIER D'ADMISSIBILITE :

L'étude du dossier du candidat permet d'évaluer son parcours, sa motivation, sa vision du métier qu'il envisage et ses capacités rédactionnelles à l'aide d'une grille définie, noté sur 20 points.

1.Le curriculum vitae complet et détaillé du parcours :

- Pour les IDE et Sage-femme : parcours professionnel détaillé, accompagné des diplômes, des formations (justificatifs en annexe)
- Pour les étudiants en IFSI ou en école de sage-femme: parcours de stage détaillé et autres expériences (association, garde d'enfants, fonction Aide soignants...)

2.L'analyse de situation

Document informatique au format A4, Police Arial, taille 11, interligne 1.5 relatant une **analyse de situation** de soins vécue lors de mon expérience professionnelle ou en stage (mes atouts, mes compétences développées).
Cette dernière vous permettra d'examiner les faits à la lumière des recommandations de bonnes pratiques, de mettre en évidence les points forts et les axes d'amélioration, et d'interroger les enjeux éthiques qui en émergent.

Seront déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20

Les résultats à l'épreuve d'admissibilité sont communiqués aux candidats par affichage au siège de l'école et par écrit.

Les candidats admis à l'épreuve d'admissibilité sur dossier sont convoqués par écrit à l'épreuve orale d'admission.

PRÉCISIONS POUR L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'entretien individuel d'admission d'une durée de vingt minutes comprend :

- Une présentation orale portant sur votre projet professionnel,
- Un court exposé de la situation de soins présentée.

Celui-ci peut être réalisé via des outils à distances si vous résidez dans les DOM TOM.

L'épreuve orale d'admission est notée sur 20 points. Une note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire.

A l'issue de l'entretien d'admission, le jury établit la liste de classement par ordre de mérite, dans le respect de la capacité d'accueil autorisée. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

En cas d'égalité de points, l'admission est déclarée dans l'ordre de priorité suivant :

- Le candidat ayant obtenu la note la plus élevée à l'entretien d'admission,
- Le candidat ayant obtenu la note d'admissibilité la plus élevée dans le cas où la condition mentionnée ci-dessous n'a pas pu départager les candidats.

Les résultats à l'épreuve d'admission sont communiqués par affichage au siège de l'école et par écrit.

Les candidats admis en liste principale disposent de 10 jours ouvrés, après la date d'affichage, pour confirmer par écrit leur intention d'entrer en formation.